

Maisons-Alfort, le 9 octobre 2013

#### LE DIRECTEUR GENERAL

# **AVIS**

de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à la première demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit biocide NOCOLYSE FOOD

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société **OXY'PHARM** de demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le nouveau produit biocide **NOCOLYSE FOOD** et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée conformément à la loi n°2013-619 du 16 juillet 2013 par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

#### CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché d'un nouveau produit biocide, NOCOLYSE FOOD.

#### **CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT**

Le nouveau produit NOCOLYSE FOOD est un biocide de type 4 composé de 7,9 % m/m de peroxyde d'hydrogène se présentant sous la forme d'un liquide.

Le détail des usages revendiqués est mentionné à l'annexe 1.

Le peroxyde d'hydrogène est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007, en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué.

Nom ou description générique de la substance active :	Peroxyde d'hydrogène
N° CAS :	7722-84-1
Type de produit :	TP 4

## **CONSIDERANT**

- Que cette autorisation porte sur les usages listés à l'annexe 1 de cet avis ;
- Que, sur la base de l'évaluation conduite, l'essai d'efficacité réalisé selon :
  - un protocole issu de la norme NF T72-281, a été jugé non recevable car la méthodologie ne respecte pas les critères exigés par la norme;
  - la norme EN 14476 relative au domaine médical sur poliovirus, a été jugé non pertinent pour le domaine alimentaire.

## **CONCLUSIONS**

Considérant l'ensemble des données disponibles, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet un avis défavorable à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché n°20110021 du produit NOCOLYSE FOOD.

**Marc MORTUREUX** 

Mots-clés: première demande d'autorisation de mise sur le marché, peroxyde d'hydrogène, TP4

# Annexe 1 Liste des usages <u>revendiqués</u> pour le produit NOCOLYSE FOOD

Type de préparation	Composition du produit	Dose de substance active
Liquide	Peroxyde d'hydrogène	7,9 % m/m

Codes Usages	Usages	Dose d'emploi	Conditions d'applications	Avis
TP4	Traitement bactéricide des locaux et du matériel de stockage de denrées alimentaires pour la consommation humaine	-	-	Défavorable
TP4	Traitement fongicide des locaux et du matériel de stockage de denrées alimentaires pour la consommation humaine	-	-	Défavorable
TP4	Traitement levuricide des locaux et du matériel de stockage de denrées alimentaires pour la consommation humaine	-	-	Défavorable
TP4	Traitement sporicide des locaux et du matériel de stockage de denrées alimentaires pour la consommation humaine	-	-	Défavorable
TP4	Traitement virucide des locaux et du matériel de stockage de denrées alimentaires pour la consommation humaine	-	-	Défavorable
TP4	Traitement bactéricide des locaux et du matériel de production de denrées alimentaires pour la consommation humaine	-	-	Défavorable
TP4	Traitement fongicide des locaux et du matériel de production de denrées alimentaires pour la consommation humaine	-	-	Défavorable
TP4	Traitement levuricide des locaux et du matériel de production de denrées alimentaires pour la consommation humaine	-	-	Défavorable
TP4	Traitement sporicide des locaux et du matériel de production de denrées alimentaires pour la consommation humaine	-	-	Défavorable
TP4	Traitement virucide des locaux et du matériel de production de denrées alimentaires pour la consommation humaine	-	-	Défavorable
TP4	Traitement bactéricide des locaux et du matériel de stockage de denrées alimentaires pour animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP4	Traitement fongicide des locaux et du matériel de stockage de denrées alimentaires pour animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP4	Traitement levuricide des locaux et du matériel de stockage de denrées alimentaires pour animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP4	Traitement sporicide des locaux et du matériel de stockage de denrées alimentaires pour animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP4	Traitement virucide des locaux et du matériel de stockage de denrées alimentaires pour animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP4	Traitement bactéricide des locaux et du matériel de production de denrées alimentaires pour animaux domestiques	-	-	Défavorable

TP4	Traitement fongicide des locaux et du matériel de production de denrées alimentaires pour animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP4	Traitement levuricide des locaux et du matériel de production de denrées alimentaires pour animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP4	Traitement sporicide des locaux et du matériel de production de denrées alimentaires pour animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP4	Traitement virucide des locaux et du matériel de production de denrées alimentaires animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP4	Traitement bactéricide du matériel de transport de denrées alimentaires pour la consommation humaine	-	-	Défavorable
TP4	Traitement fongicide du matériel de transport de denrées alimentaires pour la consommation humaine	-	-	Défavorable
TP4	Traitement levuricide du matériel de transport de denrées alimentaires pour la consommation humaine	-	-	Défavorable
TP4	Traitement sporicide du matériel de transport de denrées alimentaires pour la consommation humaine	-	-	Défavorable
TP4	Traitement virucide du matériel de transport de denrées alimentaires pour la consommation humaine	-	-	Défavorable
TP4	Traitement bactéricide du matériel de transport de denrées alimentaires pour animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP4	Traitement fongicide du matériel de transport de denrées alimentaires pour animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP4	Traitement levuricide du matériel de transport de denrées alimentaires pour animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP4	Traitement sporicide du matériel de transport de denrées alimentaires pour animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP4	Traitement virucide du matériel de transport de denrées alimentaires pour animaux domestiques	-	-	Défavorable
TP4	Traitement bactéricide de laiterie (locaux)	-	-	Défavorable
TP4	Traitement fongicide de laiterie (locaux)	-	-	Défavorable
TP4	Traitement levuricide de laiterie (locaux)	-	-	Défavorable
TP4	Traitement sporicide de laiterie (locaux)	-	-	Défavorable
TP4	Traitement virucide de laiterie (locaux)	-	-	Défavorable